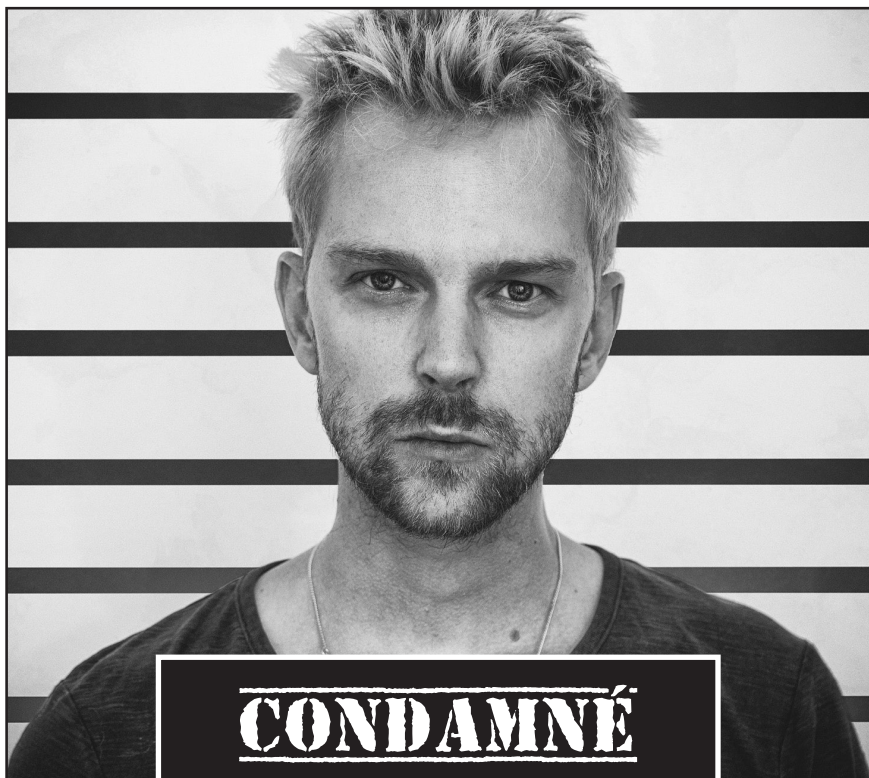


©force ouvriere-2019

# TOUS CONCERNÉS TOUS EN GRÈVE DÈS LE 5 DÉCEMBRE



Marco est accusé d'avoir eu une longue maladie, d'avoir eu 3 ans de traitement et d'avoir perdu son job...

**Marco est condamné à travailler 3 années de plus ; encore heureux qu'il s'en soit sorti et qu'il n'ait pas eu une trop longue période de chômage...**

**FO DÉFEND NOTRE SYSTÈME DE RETRAITE ET NON SA DESTRUCTION.** LA RETRAITE PAR POINTS, C'EST LE REcul DE L'ÂGE DE LA RETRAITE, LA BAISSSE DES PENSIONS ET L'ALLONGEMENT DE LA DURÉE D'ACTIVITÉ

# RETRAITES : TOUS CONCERNÉS !

Aujourd'hui, le système de retraite et ses régimes (*dont le régime général de la Sécurité sociale et son régime complémentaire, ceux des fonctionnaires et du secteur public*), garantissent un droit universel à la retraite, fondé sur les meilleures années de la vie active pour les salariés.

Le régime unique par points se substituerait aux régimes actuels et, s'appliquant à tous, salariés et non salariés, serait de facto entre les mains des seules décisions gouvernementales, dont on sait que la gestion conduira à soumettre les droits à la retraite (*pensions et âge*) aux contraintes financières.

FO défend les droits à la retraite pour chacun : nous tous aujourd'hui, nos enfants ou nos petits-enfants demain, FO n'entend pas cautionner la remise en question des droits des générations futures.

## UN SYSTÈME UNIQUE DE RETRAITE PAR POINTS MODIFIERAIT :

### LE MODE DE CALCUL DU MONTANT DE LA RETRAITE

Il prendrait en compte l'ensemble de votre vie professionnelle en lieu et place des meilleures années. Ainsi, le nombre de points sera capitalisé pendant vos périodes d'activités : tant que vous restez actif ! (*hors chômage, temps partiel, maladie...*).

### L'ÂGE DE DÉPART

L'âge pivot à 64 ans pour pouvoir partir à taux plein inclurait un malus qui amputerait la pension de moins 10%, impactant celles et ceux qui y ayant pourtant droit voudraient partir à 62 ans. Avec ce système unique par points, l'âge d'ouverture des droits, même maintenu à 62 ans, deviendrait virtuel.

### LA DURÉE D'ACTIVITÉ

Si ce capital de points, ne suffisait pas, si le montant de la pension ne suffisait pas, il faudrait poursuivre votre activité professionnelle une ou plusieurs années pour acquérir des points supplémentaires et donc travailler plus longtemps.

**SI LE GOUVERNEMENT A DU REPOUSSER LE CALENDRIER DE SON PROJET, FO RESTE DÉTERMINÉE DANS SON REFUS DU RÉGIME UNIQUE PAR POINTS ET APPELLE, AVEC D'AUTRES SYNDICATS, À LA GRÈVE.**

**Notre système fonctionne. Il mérite d'être défendu et amélioré !**

FO appelle tous et toutes à se réunir dans les entreprises et dans les services, en réunions syndicales et assemblées générales pour proposer de rejoindre au niveau interprofessionnel les appels à la grève lancés à partir du 5 décembre par l'unité d'action syndicale la plus large.